

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie

 REGION DU NORD

 DEPARTEMENT DE LA BENOUE

 SYNDICAT DES COMMUNES DE LA
 BENOUE (SYNCOBE)

 BP 76 GAROUA

 TEL : 222 27 18 69



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland

 NORTH REGION

 BENUE DIVISION

 COUNCIL'S UNION OF BENUE

 PO BOX 76 GAROUA

 TEL: 222 27 18 69

LETTRE DE DEMANDE DE COTATION
 N° 001/2022/DC/PNDP-N0/SYNCOBE/CIPM/C-DEMBO DU 24 MARS 2022
 pour la sélection des entreprises chargées de l'exécution des Travaux de réalisation des projets
 d'appui au développement des filières Agropastorales dans le cadre du PNDP Agropastorale (R2)
 dans le département de la BENOUE, Région du Nord,

LOT N°1,2,3,4,5

Financement :

- FED AGROPASTORAL/PNDP (R2) (montant hors taxes)
- BIP/ETAT Fonds de Contre Partie (montant TVA)

1. Objet de la Demande de Cotations

La présente Demande de Cotations a pour objet, la sélection d'une entreprise chargée de l'exécution des travaux de *Travaux de réalisation des projets d'appui au développement des filières Agropastorales dans le cadre du PNDP Agropastorale (R2) dans le Département de la BENOUE, Région du Nord*. Elle sera passée conformément au paragraphe 3.3.4 des Directives de passation des marchés de l'AFD en vigueur (Octobre 2019).

2. Consistance des travaux

Les travaux à réaliser portent sur :

LOT N°1 : construction et d'équipement d'un complexe sanitaire constitué d'un parc vaccinogène équipé d'un forage à énergie solaire et d'un bain détiqueur à Windé-Ngong, dans la Commune de Ngong, Département de la Benoué, Région du Nord.

LOT N°II : construction et d'équipement d'un complexe sanitaire constitué d'un parc vaccinogène équipé d'un forage à énergie solaire et d'un bain détiqueur à Adouri Mbibou dans la Commune de Bibéni., Département de la Benoué, Région du Nord.

LOT N°III : construction et d'équipement d'un complexe sanitaire constitué d'un parc vaccinogène équipé d'un forage à énergie solaire et d'un bain détiqueur à Ouro Dole dans la Commune de Gaschiga., Département de la Benoué, Région du Nord.

LOT N°IV: construction des infrastructures (magasin, hangar) pour la mise en place d'une unité de production, stockage par la construction d'un hangar et la sécurisation et mise en culture des parcelles de production de semences fourragères (sorgho, stilozantes, braccharia) à Djalingo dans la Commune d'Arrondissement de Garoua III.

LOT N°V : Construction d'un magasin de stockage de céréales d'une capacité de 3000 sacs d'une aire de sechage et latrine à NGOURORE dans la Commune d'Arrondissement de Garoua II

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : FCFA

N° DU LOT	MONTANT HORS TAXES	Montant TTC
Lot N°1	38 409 755	45 803 632
Lot N°2	38 409 755	45 803 632
Lot N°3	38 409 755	45 803 632

Lot N° 4	33 839 186	40 353 229
Lot N° 5	20 990 358	25 031 002

4. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais ci-après

- ✓ ETS ABOU, B.P. GAROUA, BP 18 82 GAROUA Tél.:699 50 80 80
- ✓ ETS MOUKTAR OUMAROU, B.P. ;, Tél : 690 23 50 39
- ✓ ETS RAMOS BTP, B.P. : 282 KOUSSERI, Tél. : 693 99 32 64 ;
- ✓ ETS HAMIDOU ISMA, B.P.133 MORA, Tél. : 679 85 50 88;
- ✓ ETS RSM BP 12489 DOUALA TEL 670 585 662
- ✓ SOCIETE MOBA SARL BP 310 GAROUA TEL 698 42 40 09.
- ✓ ETS ARABO BP NGAOUNDERE 675 45 38 18 / 693 41 20 20
- ✓ ETS IBRAMO Tél : 696 85 28 20

5. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par des établissements bancaires et organismes financiers agréés par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure en annexe de la DC d'un montant de FCFA :

N° DU LOT	Montant TTC
Lot N°1	916 073
Lot N°2	916 073
Lot N°3	916 073
Lot N° 4	807 065
Lot N° 5	500 620

et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

6. Retrait de la Demande de Cotations

La Demande de Cotations peut être retirée au Secrétariat Général du SYNCOBE dès publication, pendant les jours ouvrables, entre 8 heures 30 et 15 heures 30 sur présentation d'un reçu de paiement de 80 000 FCFA retiré auprès de la recette du SYNCOBE sis à Garoua à l'ancienne Prefecture de Garoua.

7. Rémise des offres

Les offres resteront valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis. Elles doivent être déposées, en sept (07) exemplaires (un original et 6 copies) *contenant une « version scannée » de la copie originale dans une clé USB* marqués comme tels, à l'adresse ci-dessous au plus tard le 13.04.2022 à 11 heures précises, au Secrétariat Général de la Commune de SYNCOBE, ou au secrétariat de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP pour le Nord Tél ; 691 84 73 81 / 698498994 / 657795619 (heure locale et contenant la mention :

« Demande de Cotations N°001/2022/DC/PNDP-N0/SYNCOBE/CIPM/C-DEMBO DU
 2 4. MARS 2022 pour la sélection des entreprises chargées de l'exécution des Travaux de réalisation des projets d'appui au développement des filières Agropastorales dans le cadre du PNDP Agropastorale (R2) dans le département de la BENOUE, Région du Nord,
 LOT N°1,2,3,4,5

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement des offres ».

NB :

En cas de soumission des offres de plus d'un marché, le soumissionnaire précisera un ordre de préférence de son intervention.

8. Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de DEMBO, le à 12 heures, à Garoua dans les locaux du SYNCOBE sis à Garoua à l'ancienne Prefecture! 3 AVR 2022

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM), dans le procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

9. Durée de validité de l'offre

L'offre devra être chiffrée hors taxes et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnée du modèle de soumission, l'offre restera valable pendant une période de 90 (quatre-vingt-dix) jours calendaires.

10. Attribution provisoire du Marché

La Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Dembo proposera comme adjudicataire à l'Autorité Contractante (AC), le soumissionnaire ayant présenté l'offre classée la moins disante dans le tableau récapitulatif des cotations.

Avant l'attribution du marché, les dossiers de selection seront soumis au PNDP pour Avis de Non objection.

NB : un soumissionnaire ne peut être attributaire plus de 2 lots.

En cas de soumission des offres dans plus d'un marché, le soumissionnaire précisera un ordre de préférence de son intervention.

11. Délai d'exécution

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage est de 90 (quatre-vingt-dix) jours calendaires.

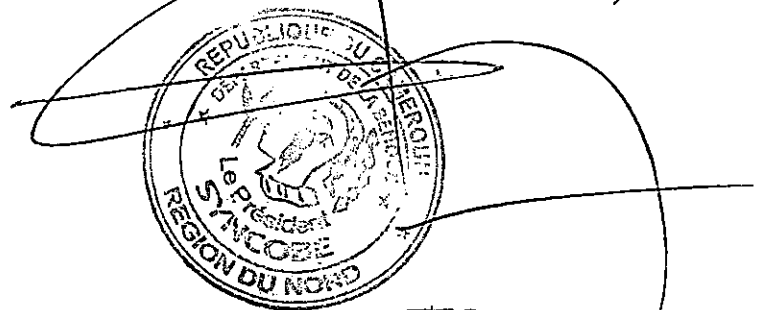
12. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables entre 08h30 minutes et 15h30 au Secrétariat Général du SYNCOBE TEL: 699 45 55 24, ou dans les locaux dans les locaux de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP pour le Nord Tél ; 691 84 73 81 / 698498994 / 657795619

Copie :

- ✓ PNDP-NO/
- ✓ ARMP-NO
- ✓ MINMAP-NO;
- ✓ CIPM Commune de DEMBO
- ✓ SYNCOBE
- ✓ Affichage.

Garoua, le 24 MARS 2022.....
Le Président, (Autorité contractante)



Kayaton
Inspecteur Principal des Régies Financières
(Impôts)